



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 26
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ACCOMPAGNANT LE PUBLIC DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF PASSERELLE

Portée par l'Orchestre national d'Auvergne et la Ville, la première opération Démos a pris fin en décembre 2020. En accord avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, il a été acté la mise en œuvre par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'un dispositif Passerelle de janvier 2021 à juin 2022 pour permettre aux enfants qui le souhaitent de poursuivre leur apprentissage musical.

Conçu comme une transition entre le modèle pédagogique de Démos et le cursus académique du CRR, le dispositif vise à préparer progressivement l'intégration des jeunes en formation initiale.

45 enfants provenant principalement des quartiers relevant de la politique de la ville et issus de l'Orchestre Démos (sur 105 enfants ayant participé au projet Démos) sont concernés par ce dispositif.

Répartis en trois groupes selon le lieu de scolarité, les jeunes se retrouveront deux fois par semaine :

- le lundi soir dans trois collèges d'accueil pour un cours de pratique instrumentale,
- le samedi matin au Conservatoire à Rayonnement Régional pour les cours de formation musicale et de pratique orchestrale (en alternance).

Deux stages d'orchestre par an pendant les vacances scolaires de Pâques et de la Toussaint, d'une durée de trois jours chacun, seront également organisés.

Les 45 enfants concernés seront encadrés par une partie significative de l'équipe artistique de Démos émanant notamment de l'Orchestre d'Auvergne et du Conservatoire.

L'accompagnement social du projet se structure autour de l'intervention de la Direction du Développement Social et Urbain (DDSU) et de la Direction de l'Enfance (DE), ainsi que celle de différentes associations d'éducation populaire comme dans le cas du projet Démos.

Dans le cadre du dispositif Passerelle, trois associations font le lien avec les familles et accompagnent les enfants dans le cadre des ateliers du lundi et les regroupements du samedi.

Ces associations réparties sur les différents territoires relevant de la politique de la ville sont les suivantes :

- Graines d'artistes pour les secteurs nord,
- l'Air de rien pour le secteur de la Gauthière,
- l'Association des Parents d'Elèves du groupe scolaire Victor Hugo (APEVH) pour les secteurs sud.

Il convient à ce jour de soutenir les trois associations susvisées pour leurs interventions auprès des familles et des enfants.

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention de 6 666 € au titre de l'année 2021 aux trois associations concernées, pour un montant total de 19 998 €.

Ligne budgétaire : Chapitre 65 – Fonction 311.9 – Nature 6574 – Service 101 – SDG 560.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **19 MAR. 2021**

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance, de
l'enfance et de la jeunesse

Cécile AUDET

